

Les gouvernements des trois cantons de Neuchâtel, Berne et Jura ont statué sur les regroupements des sites de la Haute École Arc :

Un site unique à Neuchâtel pour assurer la pérennité des formations HES dans l'Arc Jurassien

Lors de sa conférence de presse du 18 janvier 2008, le Comité Stratégique de la Haute École Arc (COSTRA) a annoncé la décision finale des gouvernements de Berne, Neuchâtel et du Jura, dans le cadre des travaux entrepris en vue du regroupement des sites de la Haute École Arc (HE-ARC). Le projet retenu est celui d'un site unique en ville de Neuchâtel. Des centres de formation de proximité et des instituts de recherche permettront en outre de préserver son ancrage auprès du tissu économique régional.

Équilibre régional préservé

Les 3 cantons ont pris la décision de localiser le site unique en ville de Neuchâtel. Sur la base des différents scénarios envisagés, les trois gouvernements ont retenu le projet de regroupement à Neuchâtel dont l'emplacement en termes d'attractivité permet la meilleure accessibilité à tous les centres urbains de la région ARC.

Le modèle retenu prévoit un site unique, des centres de formation de proximité et des instituts de recherche, offrant ainsi à la population et aux industries de l'Arc jurassien, l'ancrage régional qui constitue l'essence même de sa mission de formation. Ces centres seront basés dans les montagnes neuchâteloises, à la Chaux-de-Fonds, dans le Jura bernois, à St-Imier et dans le canton du Jura, à Delémont. Cette solution assure la pérennité de la HE-ARC, car il est en effet fondamental que l'école assure sa présence dans les trois cantons et au plus près des industries.

Les étudiant-e-s seront inscrit-e-s dans le campus de Neuchâtel mais pourront suivre une partie de leur cursus dans les centres de formation de proximité. Ceux-ci n'augmenteront pas les coûts, car ils agiront au contraire comme un multiplicateur des inscriptions dans la HE-ARC en drainant des bassins de population différenciés. C'est actuellement le rôle que remplit l'antenne HEG Arc de Delémont qui assure 40% des effectifs de première année pour Neuchâtel et apporte plus de recettes que de coûts.

Les instituts de recherche, les travaux de Bachelor et la formation Master en ingénierie restent à la Chaux-de-Fonds et à St-Imier

Les instituts de recherche du domaine ingénierie resteront dans les parcs technologiques à Saint-Imier et à La Chaux-de-Fonds (Neode). Ainsi les étudiant-e-s en fin de cursus réaliseront leurs travaux de Bachelor et leurs projets de recherche à St-Imier ou, en fonction de l'orientation choisie, à La Chaux-de-Fonds. Les formations de niveau master du domaine ingénierie, étroitement liées aux instituts de recherche, demeureront également au plus proche de l'industrie régionale.

Un impératif de masse critique

Comme le rappellent régulièrement l'OFFT et la présidence de la HES-SO, la Confédération vise un objectif de 500 étudiant-e-s minimum par site de formation HES. Ce quota n'est aujourd'hui pas atteint par la Haute École Arc (HE-ARC), en raison de ses spécificités géographiques et historiques.

La trop grande dispersion des sites de formation de la HE-ARC, ainsi que la baisse progressive du nombre d'étudiant-e-s sur certains sites, compromettent à terme la survie d'une haute école spécialisée dans l'Arc jurassien et engendre des coûts supérieurs à la moyenne romande.

Les autorités des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel, par la voie du Comité stratégique de la HE-ARC (COSTRA), ont décidé d'agir afin d'assurer la pérennité d'une formation tertiaire de qualité au service de son tissu économique régional **en retenant le projet le plus adapté aux spécificités régionales, aux intérêts des partenaires et à la topographie particulière de l'Arc jurassien tout en assurant une meilleure attractivité à l'école.**

Un choix décisif pour assurer un avenir pérenne à la HE-ARC

Les performances de la Haute École Arc en matière de formation et de recherche sont bonnes et même plus que proportionnelles à son poids en termes d'effectifs et d'offre de filières dans le paysage des HES. Les services rendus à la région de l'Arc jurassien sont unanimement reconnus. La fragilité de la Haute École Arc réside principalement dans la faiblesse des effectifs d'étudiant-e-s en formation de base sur certains sites qui menace la pérennité de l'institution en raison des nouvelles exigences fédérales en matière de masses critiques et de l'augmentation des coûts que génèrent de faibles effectifs par classes.

La décision des 3 gouvernements de localiser le campus HE-ARC à Neuchâtel s'appuie sur le fait que le regroupement de sites doit viser trois objectifs :

- améliorer la rationalité de la gestion en évitant les doublons de structures,
- améliorer le recrutement des étudiant-e-s grâce à une attractivité maximale et enfin
- rester en lien avec le tissu industriel de pointe avec lequel la HE-ARC travaille au quotidien.

Le projet de création d'un campus unique localisé à Neuchâtel donne les meilleures chances d'atteindre ces trois objectifs.

Ce choix retenu aujourd'hui est ambitieux, mais il est le seul qui permette d'assurer pérennité de la HE-ARC, tout en préservant son ancrage régional et sa proximité du tissu économique local.

La réalisation de ce projet est prévue pour la rentrée académique 2011. Dans l'intervalle, il s'agira de déterminer quelles seront les infrastructures qui accueilleront la direction générale de la HE-ARC ainsi que les domaines arts appliqués, ingénierie et santé. Diverses possibilités sont à l'étude et seront examinées prochainement ; le bâtiment TransEurope, situé près de la gare de Neuchâtel, pourrait être pressenti, de par sa proximité immédiate du bâtiment EcoParc qui abritera, quant à lui, le domaine économie de la HE-ARC.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :

Madame Sylvie Perrinquet , Présidente du Comité Stratégique HE-Arc, Conseillère d'Etat neuchâteloise, République et Canton de Neuchâtel, Département de l'éducation, de la culture et des sports, Château, 2001 Neuchâtel, Tél. 032 889 49 01

Madame Elisabeth Baume-Schneider, Ministre du Canton du Jura, République et Canton du Jura, Département de la Formation, de la Culture et des Sports, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, Tél. 032 420 54 03

Monsieur Bernhard Pulver, Conseiller d'Etat bernois, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, Secrétariat général, Sulgeneckstrasse 70, 3005 Berne, Tél. 031 633 85 11

Neuchâtel, le 18 janvier 2008